

04 mai 2022  
Communiqué de presse

## Le CHU de Clermont-Fd et le CH d'Ambert ont organisé une table ronde sur l'offre de soins de proximité et continuité des soins

*Le CHU de Clermont-Ferrand, établissement pivot du groupement hospitalier de territoire (GHT) « Territoires d'Auvergne », apporte son soutien au centre hospitalier (CH) d'Ambert afin de conforter son offre de soins de proximité, affirmer son positionnement sur le territoire au sein des parcours proposés aux patients et garantir la continuité et la qualité des soins.*

Ce soutien s'organise autour de 3 axes :

### **Axe 1 : Conforter la continuité d'activité du service d'accueil des urgences et du SMUR**

- en développant, quand cela est possible, des postes partagés ;
- en proposant de recruter des praticiens urgentistes pour le compte de l'hôpital d'Ambert ;
- en recourant aux dispositifs de la bourse aux postes et de la prime de solidarité territoriale pour compléter le tableau de service médical.

### **Axe 2 : Soutenir les activités de médecine polyvalente et la filière gériatrique du CH d'Ambert**

- en soutenant le recrutement et la formation de praticiens ;
- en renforçant les coopérations dans le cadre de la filière gérontologique portée par le GHT ;
- en articulant la vocation des soins de suite et de réadaptation (SSR) d'Ambert.

### **Axe 3 : Affirmer le positionnement de l'hôpital d'Ambert dans le cadre d'une filière d'aval avec le CHU de Clermont-Ferrand**

- en identifiant les parcours pour lesquels un patient pris en charge par le CHU pourra être hospitalisé au CH d'Ambert au sein du service de SSR ;
- en formalisant le circuit d'admission au sein du CH d'Ambert afin de répondre aux demandes du CHU ;
- en encadrant ce dispositif par une convention cadre.

Réunis le 4 mai au CH d'Ambert, en présence des élus du territoire, la communauté hospitalière ambertoise et le CHU clermontois, représenté par son Directeur général, Didier HOELTGEN, ont échangé autour d'une **table ronde sur les perspectives de l'établissement et son rôle majeur dans l'accès aux soins de proximité du territoire.**

Abordant les problématiques de démographie médicale, le CHU de Clermont-Ferrand et la direction du CH d'Ambert ont rappelé la mise en œuvre de dispositifs travaillés au sein du GHT « Territoires d'Auvergne » favorisant l'attractivité médicale et garantissant le maintien d'une offre de soins sécurisée.

La réalisation en cours d'un schéma directeur immobilier laissant espérer une opération de travaux d'ampleur couplée au soutien affiché par le CHU de Clermont-Ferrand sont de nature à conforter le service public hospitalier dans ses missions afin de répondre aux besoins des populations.

#### **CONTACTS PRESSE – CHU de Clermont-Ferrand**

**Tatiana BLANC, chargée de communication**

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

**Alice PAPON-VIDAL, chargée de communication**

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96